

Décembre 2014

N°15

LE PETIT KELLINEEN



Joyeuses fêtes de fin d'année



LE MOT DU MAIRE



Je remercie chaleureusement tous les conseillers municipaux pour le travail qu'ils réalisent et la contribution qu'ils apportent à la vie de notre commune.

Il s'agit de tâches absorbantes, parfois ingrates, mais souvent valorisantes, qui demandent beaucoup de bonne volonté et surtout de disponibilité.

S'intégrer dans une nouvelle équipe n'est pas chose facile, il faut absorber la complexité et la diversité de la gestion d'une commune, ce que vous avez fait avec beaucoup d'aisance et dans un très bon état d'esprit.

Je voudrais vous rappeler une phrase de mon premier éditorial :

« Il nous faudra parfois accepter une orientation qui n'est pas tout à fait la nôtre, se résoudre à un choix que nous n'aurions ni inspiré, ni retenu. »

Ce fut le cas à la rentrée, pour ce qui concerne les nouveaux rythmes scolaires qui nous ont été imposés sans aucune concertation.

Nous avons fait le choix de relever le défi et de transformer cette contrainte en opportunité.

Après un travail consciencieux de toute l'équipe d'activité périscolaire, des agents communaux, l'implication des enseignants et des intervenants, nous pouvons dire aujourd'hui que l'objectif a été atteint.

A nous de relever un autre défi, celui de rendre durable cette action.

Je profite de ces quelques lignes pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre village en espérant qu'ils y trouvent bonheur et joie de vivre.

Je remercie particulièrement les bénévoles qui œuvrent dans les différentes associations. Vous le savez, dans le contexte de crise que nous connaissons, le mouvement associatif est un véritable rempart contre l'individualisme. Éléments essentiels de la démocratie, les associations nous permettent de dépasser le chacun pour soi et de sortir du chacun chez soi. Elles apportent du dynamisme et du lien social dans notre commune.

En 2015, nous continuerons notre action municipale, parce qu'il y a une impérieuse nécessité, aujourd'hui plus que jamais, à répondre aux défis du présent afin de préparer l'avenir.

Le conseil municipal et moi-même sommes très heureux de vous offrir nos meilleurs vœux pour 2015. Que cette année nouvelle vous apporte bonheur, santé et voit vos projets se réaliser !

Je conclurai en vous invitant à la cérémonie des vœux qui se déroulera le **vendredi 9 janvier à 19h00, à la salle des fêtes** et à cette occasion un prix sera remis aux particuliers et commerçants qui auront les maisons et vitrines les mieux décorées. A bientôt pour ce moment d'échanges.

Votre Maire
Denis MYOTTE

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Lundi, jeudi et vendredi de **14 h à 16 h**

Mercredi de **9 h à 12 h**

Mardi de **14 h à 18 h**

☎ : 03 80 20 11 21 - Fax : 03 80 20 17 90

Courriel : www.mairie.bligny-sur-ouche@wanadoo.fr

Site Internet : www.ville-bligny-sur-ouche.fr

TRESOR PUBLIC : 4 route de Dijon

Jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

Sauf pendant les vacances scolaires

BIBLIOTHEQUE :

Mercredi : 9 h 30 - 12 h

Samedi : 9 h 30 - 11 h 30

Toute l'année

Numéro d'urgence en cas d'interruption de distribution de l'eau potable :

Jean-François LACROIX **06 81 40 60 77**

Madame Sylvie Bouley, domiciliée à Bligny sur Ouche, toiletteuse à domicile dans la Vallée de l'Ouche depuis 10 ans et toiletteuse depuis un an au salon BCBDog à Beaune propose depuis novembre des soins ostéopathiques canins qui seront prodigués par un professionnel exclusivement sur rendez-vous. Ces séances se feront au salon de toilettage 59 rue du Fbg Madeleine à Beaune (Tél 03.80.24.94.70)



SOMMAIRE

- P. 2 :** Le mot du maire
- P. 3 – 5 :** La mairie vous informe
- P. 6-7 :** La bibliothèque – l'Office de Tourisme
- P. 8 :** La fontaine fermée
- P. 9 :** Le marché – Télé Vallée de l'Ouche
- P. 10 :** Concours des maisons fleuries
- P. 11-15 :** Ecole de musique – Les réunions de Conseil
- P. 16-18 :** Le SIVOS – Les NAP
- P. 19 :** La vie de caserne
- P. 20-23 :** Le coin des associations
- P.24-25:** PACT
- P.26 :** Monoxyde de carbone. Prévenir...
- P.27 :** Planning de déneigement
- P. 28 :** Vos questions...Nos réponses !

Comité de rédaction :

Marie-Odile Favelier – Denis Mantel– Lucette Bougeneaux - Florian Simonnet – Corinne Perruche – Brigitte Thibaut

Couverture : Florian Simonnet

Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales ont jusqu'au **mercredi 31 décembre 2014 de 9 h à 12 h** pour le faire.

DATE DES PROCHAINES ELECTIONS

☞ **22 et 29 mars** : Elections départementales (élection des conseillers généraux)

A louer

Logement communal 4 place de l'Hôtel de Ville (appartement C 1^{er} étage) (73,60 m2)

Type 3

Chauffage électrique

Loyer mensuel : 501,69 euro + 25 euro de charges

Adresser votre demande par écrit à la Mairie

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Timéo THIERRY DUBOIS le 4 juillet à Beaune

Eliséa DIAZ le 31 juillet à Beaune

Margaux GOSSOT le 4 août à Beaune

Anaïs REMY le 13 août à Beaune

Soledad ROA ROYER le 25 septembre à Dijon

Lyla-Joy BENETEAU le 4 décembre à Beaune

MARIAGES :

Johann ROUSSET et Priscilla BRAZIER le 16 août

Anthony BURET et Angélique GOMES le 30 août

DECES :

Dominique CHARLES le 2 juillet à Dijon

André CLERC le 17 juillet à Beaune

Andrée DUBUET Vve CHARLES le 14 août à Bligny sur Ouche (M.R)

Jean-Louis CHASLIN le 10 août à Dijon

Simone BERNARD Vve BATTAULT le 9 octobre à Bligny sur Ouche (M.R)

Michel BARA le 31 octobre à Bligny sur Ouche

Denise PEDINOTTI ép. JOBLON le 1^{er} novembre à Bligny sur Ouche (M.R)

Lucienne AMBLARD Vve RIPERT le 28 novembre à Bligny sur Ouche (M.R)

Marcel JOBLON le 3 décembre à Bligny sur Ouche (MR)

(M.R.) décès à la maison de retraite de Bligny



LUNADELLE

Une nouvelle entreprise à Bligny-sur-Ouche.

C'est à Bligny-sur-Ouche, 16 route de Dijon, dans l'ancienne gendarmerie, que Lucile et Nadine ont décidé d'installer leur entreprise LUNADELLE.

« Nous avons besoin d'un cadre champêtre, en cohérence avec notre production 100 % Bio. Nous fabriquons une recette ancienne, composée principalement d'oléagineux « le pain des femmes ». Vous pouvez découvrir l'histoire de ce pain gourmand, ainsi que ses vertus, sur notre site internet www.lepaindesfemmes.fr

L'atelier travaille principalement avec les professionnels du BIO, magasins, épiceries fines, également avec les hôtels et chambres d'hôtes »

Afin de satisfaire une clientèle locale, Lucile et Nadine vous accueilleront sur place le lundi de 17h à 19h.

Suite au départ en retraite des docteurs Barbier et Kamp, deux nouveaux médecins, madame Anna Roncelay-Lemoine, et monsieur Bertrand Coulon leur succèdent au cabinet médical.

Madame Anna Roncelay-Lemoine reçoit le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi matin

Monsieur Bertrand Coulon reçoit le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi matin.

Il n'y a plus de consultation libre, les consultations se font uniquement sur rendez-vous. Tél 03.80.20.13.52

L'ADMR recrute des aides ménagères sur le canton de Bligny sur Ouche. L'ADMR propose des services spécialisés pour les personnes âgées mais également des solutions de garde d'enfants à domicile ou en accueil collectif, un soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie (maladie, hospitalisation, Prendre contact au 03 80 20 04 25 ou 03 80 26 37 10

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre était particulièrement émouvante pour ce centième anniversaire de la guerre de 14-18. Lors de son discours en mémoire aux soldats morts pour la France, monsieur le maire a voulu rappeler le nom de chaque enfant de Bligny mort au combat. C'est au côté de 2 jeunes Bélinéens d'une vingtaine d'année, l'âge qu'avaient ces soldats, qu'il a voulu saluer la mémoire de ceux qui ont combattu pendant cette première guerre mondiale.

Vous trouverez sur notre site internet www.ville-bligny-sur-ouche.fr (vie municipale) le discours, des photos ainsi que des liens relatifs au centenaire de la guerre de 1418.



Fin des travaux petite rue Theureau

Les travaux de réfection de la petite rue Theureau sont achevés depuis fin novembre. Ces travaux comprenaient la rénovation du revêtement de sol sur toute la surface de la voirie ainsi que la gestion des eaux pluviales pour lesquelles existait un réseau séparatif. L'aménagement attendu était d'être similaire esthétiquement à celui de la rue Fricot et de la rue Mathey. C'est-à-dire que la chaussée et le passage piéton soient matérialisés par des couleurs et des textures de revêtements distincts mais non séparés par des bordures. Cette solution permet une meilleure aisance des automobilistes car ces rues sont étroites, elles desservent les habitations mais ne sont pas des axes de circulation.

Avant travaux



Après travaux



Déclaration des abeilles et des ruchers



Afin de permettre le suivi des abeilles, chaque propriétaire, apiculteur ou détenteur de ruches doit chaque année effectuer la déclaration obligatoire de détention et d'emplacement de son rucher à la chambre d'agriculture.

Est soumis à cette obligation tout propriétaire de ruche, que ce soit pour une activité de loisir ou professionnelle.

Pour chaque rucher, il est obligatoire de déclarer le nombre de ruches, et éventuellement leur emplacement. En cas de transport de ruches peuplées hors du département, il est également obligatoire de le déclarer.

Cette déclaration peut être effectuée entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} mars, une seule fois par an, que le cheptel évolue ou pas et à tout moment de l'année s'il s'agit d'une première déclaration.

Cette déclaration peut être effectuée soit via le Téléservice Téléruchers soit au moyen du formulaire cerfa n° 13995*02

Le club de lecteurs

Dans le cadre de la bibliothèque, le club de lecteurs se réunit pour partager avis, émotions, expériences autour d'un même livre lu par tous ses membres.

Ainsi cette année ces amoureux de la lecture et du partage se sont rencontrés :

-le 12 février autour de **« Les chutes » de Joyce Carol Oades**, auteure états-unienne.

Roman beau et tumultueux qui n'a pas fait l'unanimité, mais qui a bouleversé chacun quand les personnages nous font vivre un sombre épisode du passé de l'Amérique : les ravages infligés à toute une région par l'expansion industrielle gigantesque des années 50 et 60, expansion nourrie par la cupidité et la corruption des pouvoirs en place.

-le 2 avril : **« En finir avec Eddy Bellegueule » d'Edouard Louis** premier roman d'un jeune français. Là encore, l'échange a été très intéressant autour de ce livre très à la mode. Et preuve que le club peut résister à une fabrication médiatique des opinions, c'est le terme d'escroquerie intellectuelle qui désignera ce livre.

-le 7 mai 2014 autour des **poèmes** d'un auteur local : **Laurent Potherat**

Laurent Potherat était présent ce mercredi pour parler du processus de création. Il écrit pour soigner, pour partager, mais aussi pour aborder des sujets qui dérangent, et provoquer des réactions.

Et chacun a pu réagir à sa manière, Laurent s'est prêté volontiers au jeu.

-le 25 juin 2014 : **« Mort aux cons » de Karl Aderhold**, auteur français

Ce roman transgressif a provoqué jubilation ou horreur. Qui n'a jamais croisé un de ces cons et n'a ressenti une envie meurtrière : à lire au second, au troisième degré, ce roman défouloir nous offre une dissection aigüe, ironique, féroce de toutes les espèces de cons, depuis la concierge jusqu'à l'homme politique en passant par le chauffard, le chef de bureau...

-le 24 septembre : **« Le baobab fou » de Ken Bugul** auteure sénégalaise

livre autobiographique qui a beaucoup intéressé les membres parce que les problèmes qu'il soulève sont toujours d'actualité. Introspection fine et recherche de soi, quête d'appartenance entre un Sud et un Occident en plein désarroi. Au Sénégal, dans le Ndoucoumane, une petite fille en mal de mère grandit à l'ombre d'un baobab séculaire. Petite dernière, un peu en marge, elle découvre l'école française, comme un chemin de traverse qui va la mener aux études supérieures et au grand départ pour le "Nord référentiel, le Nord Terre promise".

-le 12 novembre : **« L'éloge de la fausse note » de Marc Vella** auteur français



Marc Vella, musicien de renommée et pianiste nomade, était présent ce mercredi, pour expliquer sa quête : faire découvrir à chacun sa voie. Avec sa bienveillance, il nous invite tous à trouver le meilleur de nous-mêmes.

« L'éloge de la fausse note » n'est pas un roman, et il doit se lire comme un livre sur le développement personnel.

Les lectures sont variées au club de lecteurs, livres écrits par des hommes et des femmes, livres français et étrangers, roman, poésie, autobiographie, essai Il suffit qu'un membre ait le désir de partager

un livre et alors tous les autres le lisent ...

Et si vous aussi vous aimez lire n'hésitez pas à fréquenter la bibliothèque de Bligny affiliée à la médiathèque de Côte d'Or, elle augmente sans cesse son propre fonds avec des nouveautés, Modiano, Musso, Lemaitre, Anglade, Signol et un large choix d'albums et de documentaires pour enfants.

De nouveaux ouvrages sont également arrivés à la bibliothèque sur le thème de la réduction des déchets. Cette sélection de livres, financée dans le cadre du programme local de prévention des déchets, permettra aux lecteurs d'avoir des informations complètes sur le compostage, le paillage, le jardinage au naturel mais aussi la cuisine économique. Les jeunes ne sont pas en reste puisque trois ouvrages viennent compléter le rayon qui leur est réservé. A noter que la bibliothèque est ouverte le mercredi de 9h30 à 12 heures et le samedi de 9h30 à 11h30.

La bibliothèque a organisé en septembre plusieurs manifestations dans le cadre de la commémoration de la guerre de 14-18 :

- **du 12 au 14 septembre** : une exposition « cicatrices de guerre » 22 auteurs de bandes dessinées retracent en 15 planches le quotidien de la population du front à l'arrière, du début à la fin du conflit. Cette exposition a servi de support de travail aux collégiens.
- **Le 19 septembre** : Jocelyne Guyenot nous a fait revivre la grande guerre à travers la lecture des carnets de guerre de son grand-père.
- **Le 20 septembre** : dans le cadre de l'opération « coup de contes » le conteur Lucien Gourong a touché tout le monde avec son spectacle « l'aïeule » : A travers la vie de Rose Le Fé, son arrière grand-mère frappée dans sa chair par l'horreur de 14/18, il rend hommage à toutes les épouses, mères, sœurs, femmes de Bretagne et d'ailleurs qui ont su, face à l'adversité et à l'ignominie garder la tête haute, sans jamais se départir d'une grande générosité. Un hommage aux femmes mais aussi une déclaration de guerre. Les œuvres de Lucien Gourong sont sur son site : www.luciengourong.com

OFFICE DE TOURISME

Pour une fois, dans ce numéro du journal, je vais parler des activités de l'office qui sont moins connues que l'accueil des touristes, mais qui sont aussi indispensables pour le faire vivre et se développer.

C'est ainsi qu'actuellement, nous travaillons avec la société Paging'up de Sainte-Marie-la-Blanche, à la refonte du site Internet afin qu'il puisse être accessible à partir de tous les moyens de communication fixes ou mobiles et qu'il soit plus facile d'utilisation.

Nous avons demandé le label « Tourisme et Handicap » reconnaissant ainsi notre capacité à accueillir les touristes présentant tout type de handicap (moteur, auditif, visuel, moteur) ce qui a nécessité un certain nombre d'adaptation aussi bien dans le domaine de l'accessibilité que dans la disposition des locaux et de la présentation des brochures.

Nous sommes également inscrits dans la démarche qualité, mise en place par la fédération des offices de tourisme. La commission événements travaille à la mise en place :

- d'un Festival de tous les Arts les 20 et 21 juin
- d'un Forum des associations du canton le samedi 5 septembre

Retenez dès à présent ces deux dates.

Pendant la fermeture des locaux du 21 place de l'Hôtel de Ville, Elise n'est pas en vacances, mais a un bureau à la Communauté de Communes où elle prépare déjà la prochaine saison. (brochures, manifestations, etc...)

Il se passe toujours quelque chose à l'office de tourisme même en dehors de la saison d'été.

Calendrier des manifestations à la salle des fêtes

Vendredi 9 janvier : Vœux du maire

Samedi 17 et dimanche 18 janvier : Saint Sébastien

Samedi 7 février : bal masqué organisé par l'association des parents d'élèves de l'école

Dimanche 15 février : Tarot du don du sang

Vendredi 27 février : Collecte du don du sang

Samedi 28 février : Soirée comtoise

Dimanche 8 mars : Loto du Club de l'amitié

Jeudi 19 mars : Commémoration du 19 mars

Dimanche 22 et 29 mars : Elections départementales

Dimanche 19 avril : « Tourbillon de printemps » organisé par le club de l'amitié

Dimanche 26 avril : cérémonie pour le souvenir des déportés

Bligny-sur-Ouche La fontaine fermée

Une histoire d'eau pour Bligny-sur-Ouche

Au mois d'octobre 2014, la mairie de Bligny-sur-Ouche entreprend des travaux afin de pérenniser l'eau venant de la fontaine fermée.

Toute une histoire ! Mais revenons 109 ans en arrière.

Le 7 juin 1901, le tribunal de Beaune prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique au profit de la commune de Bligny-sur-Ouche, des parcelles de terrain situées sur le territoire de la commune de Lusigny-sur-Ouche, nécessaires pour l'exécution des travaux d'adduction d'eau. A l'époque, les parcelles appartenaient à Legendre de Lucay chantal et consorts.

Les sommes versées aux dits propriétaires et aux ayant droits seront de :

1°) 1500 anciens francs (ce qui équivaldrait à l'heure actuelle à 5 771,74 € en tenant compte de l'érosion monétaire due à l'inflation (calculs de l'INSEE)) pour M. Legendre de Lucay chantal Marie et consorts

2°) 20 francs à Mr Gauvente , domicilié à Lusigny et fermier de Mr le comte de Lucay (soit 76,60 € à l'heure actuelle)

3°) la somme de néant à Mr Vantelot demeurant à Lusigny , meunier de Mr.le Comte de Lucay ,la somme de néant attendu que l'eau ne lui est pas utile.

La commune de Lusigny ne subira aucun préjudice, étant donné que la commune de Bligny sur ouche s'engage à l'époque à remettre les rues et chemins en l'état.

Le 3 septembre 1905, un cahier des charges est établi en présence de Jean Martinier maire de l'époque et son conseil municipal. Les eaux que possède la commune sont principalement consacrées à l'alimentation des fontaines publiques, mais après avoir satisfait à ses services, la commune peut disposer de l'excédent de ses eaux et le revendre aux particuliers qui voudront en avoir à leur domicile par un système d'abonnement (rien n'a changé) de 1 an qui pourra se prolonger par tacite reconduction ou non.

En 1927 toujours sous la présidence de M Jean Martinier un nouveau tarif est mis en vigueur, en cas de dispense de compteur, la concession sera fixée à 50 francs par ménage pour le 1er robinet, 40 francs pour le 2ème et 30 francs pour le 3ème robinet. L'eau utilisée a des fins commerciales, industrielles et agricoles, sera payée 1 franc le m3.

Cela fait donc 109 ans que la commune gère son réseau d'eau, mais revenons au 21ème siècle à la fin des travaux qui permettront de fournir encore pendant de longues années ce précieux liquide, le débit des sources étant de 180 m3 de l'heure nous pouvons facilement alimenter en eau potable plus de 3000 habitants déclare Denis Myotte maire de Bligny-sur-Ouche c'est pourquoi il est indispensable de protéger et entretenir ce patrimoine naturel !



Les petits découvrent le marché

Les enfants de moyenne et grande sections de madame Perrot ont profité du premier rayon de soleil en ce premier jour d'octobre pour sortir de la classe et partir à la découverte du marché mercredi matin sur la place de notre commune. Par petits groupes de huit, avec un adulte, ils ont pu découvrir les divers étals et ainsi observer les différents produits et articles que l'on pouvait trouver : des fruits et légumes au pain artisanal bio, en passant par la boucherie-charcuterie, le fromage, la pâtisserie ou encore divers stand de vêtements en tout genre. Avant de retourner en classe, ils ont pu remplir leur sac de quelques provisions afin de les étudier plus longuement en classe et de préparer une soupe.

Leur enseignante explique sa démarche : "Ils découvrent un vrai marché et apprennent les noms des légumes et fruits. En classe, on va mieux les observer, leur forme, leur couleur, où ils poussent et comment on les mange. On va également apprendre en classe tous les métiers qu'ils ont pu voir ce matin. Ma démarche éducative est de plusieurs ordres : le vocabulaire mais aussi l'apprentissage au goût. Puisque les fruits et légumes que nous avons achetés vont nous permettre de faire une soupe et une salade de fruit. Ils vont pouvoir les éplucher, les goûter crus et cuits. Et on se rend compte que cela est nécessaire."

L'histoire du marché en quelques mots :

Selon les écrits, on retrouve trace du marché de Bligny sur Ouche à partir de 1470 qui se tenait sur la place tous les vendredi matin à partir de 6h (l'été) et 8 h (l'hiver), même si à certaines périodes il a eu lieu le mercredi comme on le connaît aujourd'hui.

Pour l'anecdote :

C'est le 16 mars 1917 qu'eut lieu le dernier marché. Ce jour là, l'appariteur qui avait l'habitude de sonner l'ouverture du marché, n'en fait rien puisqu'il n'y avait aucun vendeur présent.

On ne connaît pas la date de reprise du marché tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Concernant la foire, les deux premières eurent lieu en 1368 alors que la décision de l'organiser le 3ème mercredi de chaque mois fut prise en 1900.





Télé Vallée de l'Ouche

Vendredi soir, à l'Auberge du Val d'Ouche, Gérard Delalleau et son épouse Martine ont invité les maires du canton à la première ébauche du journal de « Télé Vallée de l'Ouche »

Artiste et passionné de reportages, Gérard Delalleau propose un journal local sur les différents événements et actualités qui se dérouleront sur le canton de Bligny-

sur-Ouche. Des informations sur les festivités, des micros trottoirs, des documentaires sur les caprices de la nature etc...seront proposés sous forme de reportages annoncés par Martine. D'une durée de plus ou moins 15 minutes, le journal sera suivi de la météo et de publicité sur les commerces locaux.

« le traitement de chaque commune sera fait avec équité, le but est de faire de la vraie télévision d'information qui accentuera le tourisme et dynamisera la vallée avec une information plus rapide via le net et la télévision. J'ai besoin d'une petite équipe, ce qui permettra à deux ou trois jeunes d'apprendre un métier qui tourne autour de l'audio visuel » souligne M. Delalleau.

Le projet déjà bien élaboré sera soumis à l'Assemblée générale des maires en décembre.

Concours des maisons fleuries

La remise des prix du concours des maisons fleuries s'est déroulée vendredi 3 octobre à la salle des fêtes de Bligny-sur-Ouche, en présence de nombreuses personnes dont le Maire, Denis Myotte. Cette soirée présentée par Nathalie Pitoiset, 1ère adjointe et présidente de la commission fleurissement, a permis de récompenser les plus belles réalisations et le coup de cœur 2014 élu par le public avant la remise des prix.

Afin d'établir le classement 2014, le jury de la commission fleurissement, composé de Nathalie Pitoiset, Annick Pacaut, Sylvie Bouley, Stéphanie Pequegnot et Florian Simonnet a sillonné les rues à deux reprises, début juillet et début août. Malgré la météo médiocre cet été, les géraniums et autres fleurs annuelles étaient loin d'avoir atteint leur apogée ... mais l'œil avisé du jury a su déceler les mains vertes de Bligny sur Ouche et appréhender l'effort global de fleurissement. Les critères de notation prenaient en compte la qualité, la variété des fleurs, l'harmonie des couleurs, la créativité, les contenants et supports, l'entretien et la propreté, la vue d'ensemble et le coup de cœur. Le tout étant noté sur 60 points.

Après un diaporama qui a permis de montrer le fleurissement réalisé par les employés municipaux et découvrir les réalisations de chaque participant (18 dont 2 commerces), présentation des 5 coups de cœur du jury soumis au vote du public. Au terme du dépouillement, le prix revient à madame Boscher, petite rue Theureau.

Le vainqueur de chaque catégorie s'est vu remettre un bon d'achat de 50 € à valoir dans les magasins de Bligny sur Ouche vendant des plantes et fleurs. Un livre d'aquarelle de Bligny a été remis au 2ème et 3ème des deux catégories.

Prix des particuliers:

1er Laurent Pierre, chemin des Isles

2ème Elisabeth Marizy, Oucherotte

3ème Evelyne Jamann, rue fricot

Prix des commerces:

1er Delphine Hermaty, les Fleurs de la Vallée

2ème Caroline Castille, Salon de coiffure Castille

Avant de partager le verre de l'amitié, Nathalie Pitoiset a souhaité adresser une nouvelle fois ses remerciements et donner quelques informations concernant le fleurissement pour l'année prochaine:

« La commission communale, avec Mr le Maire, tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé au fleurissement et à l'entretien de leurs espaces. Un grand merci aux employés municipaux qui ont pris soin tout au long de l'été des fleurs de la commune; Laurent qui a planté avec gout et harmonie; Yoann, Didier, Lydie, Anne-Marie, mais également les bénévoles à l'instar de Patrick Bouvier, Jacques Griveaux ou encore Jean François Boidot qui se sont investis dans les arrosages et l'entretien. Merci également à la commission qui a aussi participé à l'arrosage afin de ne pas trop alourdir la tâche des employés municipaux.

Ce concours sera reconduit l'année prochaine et nous ne pouvons donc qu'encourager les habitants de Bligny sur Ouche à continuer à participer au fleurissement du village. Nous envisageons également de participer au concours départemental des villages fleuris et allons travailler durant l'hiver à l'aménagement de nouveaux espaces. Nous comptons sur vos idées et compétences afin de fleurir notre commune."

Et n'oublions pas:

"Les petits efforts de chacun peuvent donner un grand résultat collectif, dont, nous n'en doutons pas, nous serions tous heureux."



Année scolaire 2014 / 2015

Les professeurs

<u>Direction, flûte traversière, FM</u> Mathilde GROFFIER 06 86 43 89 60	<u>Accordéon</u> Stéphane JOLY 06 73 66 08 22	<u>Guitare</u> Eric VIEILLARD 06 33 86 57 77
<u>Violon</u> Guillaume KESSELLER 06 75 32 49 89	<u>Formation musicale</u> <u>Saxophone</u> Vincent CHELVEDER 06 70 93 60 76	<u>Clarinette</u> Simon ROBERT 06 80 06 04 48
<u>Chorale adultes</u> <u>Trompette</u> Emmanuel AUBRY 06 08 83 74 57	<u>Batterie</u> Samuel VAIVRAND 06 20 77 01 42	<u>Piano</u> Laurent LARNAUD 06 79 82 71 96

Une nouveauté cette année, un atelier découverte est ouvert tous les samedis afin de faire découvrir aux enfants, toutes les 3 semaines, un nouvel instrument pour finalement en choisir un fin mai pour le pratiquer tout le mois de juin. Le nombre d'élèves reste stable (64 inscrits) bien que les NAP soient mis en place avec des ateliers chorale et percussion corporelle.

Le Conseil Municipal...

Séance du 15 juillet

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant le Conseil Municipal que le Tribunal Administratif a retenu les suppléants du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales, dans l'ordre suivant : Jean-François LACROIX, Lucette BOUGENEAUX, Denis MANTEL.

Le Conseil se poursuit par le débat sur les tarifs suivants : affouages – Bibliothèque – Ecole de musique.

Le Conseil formule le vœu que la Communauté de Communes participe au financement de l'école de musique, celle-ci accueillant des enfants domiciliés sur les communes du canton.

1) TARIF AFFOUAGES HIVER 2014-2015

Monsieur le Maire propose de voter à main levée pour décider du tarif des affouages 2014. Le résultat du vote donne 13 voix pour une augmentation et 2 voix contre. Le Conseil décide de fixer à **77 euros** le tarif des affouages pour l'hiver 2014/2015.

2) TARIFS BIBLIOTHEQUE

Le Conseil fixe les tarifs d'adhésion à la bibliothèque applicables à partir du 1^{er} septembre 2014 :
Par Foyer : **16 €** - Touriste (prêt occasionnel + caution) **10 €** + 1 € par livre et par semaine.

3) TARIFS ECOLE DE MUSIQUE

Le Conseil fixe les tarifs mensuels de l'Ecole de Musique pour l'année 2014/2015

• Adultes :

- instrument + solfège 51 €
- instrument seul 41 €
- instrument supplémentaire 23 €

• Enfants :

- instrument + solfège + pratique collective 36 €
- solfège seul 24 €
- instrument supplémentaire 23 €
- éveil musical 24 €

Les enfants qui pratiquent un instrument doivent faire du solfège

- participant régulièrement à l'harmonie : demi-tarif

• Chorale

- adulte 21 €

- pratique collective hors cursus
(Orchestre junior – chorale enfant) 21 €

Les dispositions antérieures sont maintenues :

- tarifs mensuels à raison de 9 mois pour l'année scolaire
- réduction de 3 € à partir du 2^{ème} élève d'une même famille
- toute année commencée est due.

4) REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE ET SA COUR - APD

Le Maire présente le projet de réhabilitation de l'ancienne école et sa cour. Le Conseil décide d'adopter le projet, de solliciter l'aide du Pays Beaunois dans le cadre du programme LEADER et d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses :	30 000 € HT
Recettes	
Subvention LEADER	10 000 €
Subvention	0
Autofinancement	20 000 €

5) REHABILITATION CAPTAGE FONTAINE FERMEE - TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation pour les travaux de réhabilitation du captage de Fontaine Fermée.

Le Conseil décide de retenir l'entreprise MOINGEON pour un montant de 82 361,50 € HT.

Monsieur le Maire rend compte de sa réunion avec le SICECO relative à l'éclairage public. Le parc étant ancien, il devient nécessaire de le renouveler par des lampes moins énergivores. Il est possible de procéder par tranche sur plusieurs années et installer des lampes à LED avec variation d'intensité (5 possibilités) un essai va être fait avec ce type d'éclairage à l'occasion de la réfection de la Petite rue Theureau.

Pour le reste du réseau monsieur le Maire est en attente du devis du SICECO qu'il proposera lors d'un prochain Conseil. Monsieur le Maire informe le Conseil de la réunion avec Patrick CHAVANNES de la DDT en charge jusqu'à l'année dernière de la rédaction des arrêtés de voirie, de stationnement et d'alignement pour les communes, qui nous a expliqué la procédure à appliquer, cette charge revenant maintenant depuis le 1^{er} janvier 2014 aux mairies.

Il ressort également de la réunion qu'une mise à jour du réseau routier communal est nécessaire avec l'inventaire exact des voies et leur longueur.

Séance du 22 septembre

1) CONTRATS ASSISTANTS ENSEIGNEMENT MUSICAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- pour l'année 2014-2015, le nombre d'emplois d'assistants d'enseignement musical contractuels recrutés à l'année sera de 5 professeurs :

▪ Piano	7 h 30 hebdomadaires	
▪ Accordéon	2 h 30	”
▪ Clarinette	1 h 30	”
▪ Violon	0 h 30	”
▪ batterie	2 h	”

- Que le professeur de saxophone du fait de ses 6 années d'ancienneté en CDD doit signer un contrat à durée indéterminé à partir du 1^{er} octobre 2014 pour 4 h hebdomadaires et que par conséquent un poste doit être créé.

Monsieur le Maire rappelle que les professeurs de guitare et de trompette sont en CDI depuis octobre 2012 pour respectivement 3 h 15 et 4 h hebdomadaire et que la direction de l'école est assurée par le professeur de flûte titulaire du poste pour 9 h 15 hebdomadaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'assistant d'enseignement musical, instrument saxophone en contrat à durée indéterminée à partir du 1^{er} octobre 2014 pour 4h/20h hebdomadaire.
- Décide du tarif de l'atelier découverte qui permettra aux enfants de découvrir toutes les 3 semaines un nouvel instrument pour finalement en choisir un et le pratiquer tout le mois de juin. Ce tarif est fixé à 24 € par mois.

2) TRAVAUX REHABILITATION CAPTAGE FONTAINE FERMEE – AVENANT N°1 (55/2014)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de réhabilitation du captage et de la nécessité de prestations complémentaires pour optimiser le programme initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'avenant n°1 pour un montant de 15 849 € HT et autorise monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il sera demandé à l'entreprise d'installer à la fin des travaux une échelle limnimétrique et conclut qu'il a été constaté que la source de Fontaine Fermée a un très gros débit puisqu'une pompe de débit de 180 m³/h n'a pas réussi à vider la partie qu'ils doivent colmater.

3) RESILIATION BAIL APPARTEMENT C

Le locataire de l'appartement C situé 4 place de l'Hôtel de Ville, demande à résilier son bail à partir du 11 septembre 2014. Le Conseil Municipal accepte la résiliation et autorise monsieur le Maire à rembourser la caution d'un montant de 495,75 € si l'état des lieux le permet.

4) LOCATION 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil un courrier sollicitant l'attribution d'un logement sur la commune. Le Conseil Municipal décide d'attribuer le logement situé au 2^{ème} étage du 2 place de l'Hôtel de Ville et faisant partie du domaine privé de la commune à cette personne à partir du 1^{er} octobre 2014 pour une durée de 6 ans.

5) TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 14 novembre 2011 instituant le taux de la taxe d'aménagement à 2 % et listant les cas d'exonérations. Le Conseil Municipal décide que la délibération du 14 novembre 2011 est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la commission de sécurité venue vérifier le camping municipal. La commission a émis un avis favorable et préconise certains travaux liés à l'accessibilité des PMR qui seront à réaliser avant mai 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à l'école depuis le 15 septembre et de la difficulté à trouver suffisamment d'intervenants et de locaux pour mettre en place cette réforme.

Monsieur Serge GRAS, invité en fin de Conseil, fait le point sur l'avancement des travaux de la Petite rue Theureau.

Séance du 2 décembre

1) TARIFS 2014 :

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil décide d'appliquer les tarifs suivants :

CAMPING :		LOCATION SALLE DES FETES :	
		(tarifs inchangés)	
Taxe de séjour (campeur + 16 ans)	0.20 €	Petite salle Hôtel de Ville pour réunion :	30 €
Campeur + 16 ans	2.70 €	2 petites salles + cuisine pour repas :	260 €
Enfant jusqu'à 16 ans	1.40 €	Salle des fêtes pour bal, repas, mariage, réunion	
Voiture	2.60 €	avec repas :	460 €
Emplacement tente ou caravane	2.60 €	Salle des fêtes pour manifestation culturelle ou de	
Camping car	5,50 €	loisirs, vin d'honneur :	175 €
Forfait électricité 6A	3 €	Chauffage grande salle :	90 €/jour
Animaux	gratuit	Chauffage petite salle :	30 €/jour
Garage mort été	5.50 €	Toutes les associations communales bénéficient de	
Plateforme service camping car	10 €	la gratuité de la salle pour des manifestations	
(gratuit si location ou emplacement)		ouvertes au public.	
Location longue durée mini 1 mois	200 €/mois		

CONCESSION CIMETIERE ET COLUMBARIUM

(tarifs inchangés)

<u>CIMETIERE</u> :	30 ans	150 €
	50 ans	250 €
<u>COLUMBARIUM</u>	(une case peut contenir 2 urnes)	
	15 ans :	170 €
	30 ans :	320 €

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE**PUBLIC :** (tarifs inchangés)

•	<u>CAFE DU CENTRE</u>	
	Terrasse couverte (25 m²)	115 €
	Terrasse extérieure (56 m²)	196 €
•	<u>VAL D'OUCHE</u>	
	Terrasse couverte (58 m²)	266, 80 €
	Terrasses extérieures (25 m²)	87,50 €

DROITS DE PLACE MARCHÉ ET FOIRE FÊTE PATRONALE

- Petit camion type camion d'alimentation : **5 € par jour**
- Autre stand : **1 € le mètre linéaire**
- Gratuité des emplacements du marché hebdomadaire les mois de novembre, décembre, janvier, février
- Les exposants devront évacuer leurs déchets
- Gros camions : **40 €**
- Fête patronale : emplacement gratuit. Une caution de 100 € sera demandée pour l'ensemble des forains et restituée après état des lieux. Branchement d'eau : **5 € par semaine et par caravane** (sur l'esplanade de la gare).

TARIF EAU – ASSAINISSEMENT (HT) - (Tarifs inchangés)**EAU**

abonnement tout usager	30 €
consommation (le m3)	1,95 €

ASSAINISSEMENT

Par m3	0,85 €
--------	--------

LOCATION COMPTEURS

12 mm	12 €
15 mm	14 €
20 mm	15 €
25 mm	17 €
40 mm	22 €
50 mm	31 €
60 mm	34 €

<u>TAXE RENOUELEMENT RESEAU</u>	0,05 €
--	--------

2) FRAIS DE CHAUFFAGE 2015 – LOGEMENTS 1 ET 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil Municipal décide que le calcul des charges de chauffage pour l'année 2015 se fera sur la base de 1 360 litres pour le logement 1 place de l'Hôtel de Ville et 1 496 litres pour celui situé au 2 place de l'Hôtel de Ville.

3) PROPOSITION VENTE D'UN TERRAIN D'UN PARTICULIER A LA COMMUNE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Eric Chateauneuf souhaite vendre la parcelle ZB15 située route d'Ecutigny à côté de la zone artisanale en zone A du PLU.

Le conseil Municipal autorise monsieur le Maire à proposer un prix de 1000€ pour un terrain borné et à signer les actes nécessaires si ces conditions sont acceptées par le vendeur

4) PROPOSITION DON DE TERRAIN D'UN PARTICULIER A LA COMMUNE

M. le Maire présente au conseil municipal le courrier reçu de M. Bernard Labry relatif au don qu'il souhaite faire à la commune de terrains contenant environ 2 hectares de sapins situés à Oucherotte, lieux dit le bois Brulé et sur le Fourneau, à condition que les frais d'actes soient pris en charge par la commune. Le conseil municipal décide d'accepter ce don et autorise M. le Maire à signer les actes correspondants. Les frais liés à ces actes seront supportés par la commune.

5) CONVENTION REFUGE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le refuge de Jouvence dénonce la Convention d'accueil des animaux errants signée avec la Commune au 31/12/2014 et propose une nouvelle Convention portant l'allocation annuelle à 0,50 € par habitant et un forfait de prise en charge à 40 € par animal.

Par ailleurs, M. le Maire informe le Conseil Municipal des tarifs de l'association S.P.A de Chagny qui propose une convention simplifiée pour une participation annuelle de 0,35 € par habitant, le transport des animaux étant à la charge de la commune.

Le Conseil décide de ne pas renouveler la convention avec le refuge de Jouvence mais de signer une convention simplifiée avec l'association S.P.A de Chagny pour une participation annuelle de 0,35 € par habitant ce qui fait pour 2015 la somme de 300,65 €.

6) MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 12 septembre 2014, le Comité du SICECO a décidé d'une modification des Statuts imposée par la mise en conformité à la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Cette loi permet au Grand Dijon, communauté d'agglomération, de devenir communauté urbaine à compter du 1^{er} janvier 2015 et d'avoir, parmi ses compétences obligatoires, celle de « concession de la distribution publique d'électricité ».

Les 7 communes suivantes : Bretenière, Corcelles les Monts, Fénay, Flavignerot, Ouges, Perrigny les Dijon et Talant, membres du Grand Dijon, avaient déjà transféré cette compétence au SICECO. Le texte de loi prévoit que le SICECO gardera la compétence mais que, dorénavant, ce seront des délégués du Grand Dijon qui siégeront directement au Comité du SICECO par le mécanisme de représentation- substitution. Le nombre de sièges réservés à la communauté urbaine sera proportionnel à la part relative de la population des 7 communes par rapport à la population totale du SICECO.

Ce dernier, qui comptera le Grand Dijon comme membre adhérent pour la représentation des 7 communes susmentionnées, deviendra un Syndicat mixte fermé.

Après avoir présenté la libération du Comité syndical du SICECO, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité du SICECO en date du 12 septembre 2014 et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

7) REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE ET SA COUR – APD

Monsieur le Maire présente le projet de réaménagement de la cour de la bibliothèque. Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté
- de solliciter l'aide du Pays Beaunois dans le cadre du programme LEADER
- d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses : 29 152 + 5 000 € option mobilier

Recettes :

subvention LEADER 50 % 14 576

Autofinancement 14 576 + 5 000 € = 19 576 €

- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre du programme LEADER
- d'autoriser que la part d'autofinancement de la commune puisse appeler des fonds LEADER

8) AVANT PROJET BATIMENTS ECOLE DE MUSIQUE ET BIBLIOTHEQUE

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet définitif pour la réhabilitation de la bibliothèque et de l'école de musique et rappelle la délibération prise le 27 mai 2013 relative au financement de ce projet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

➤ d'approuver les APD pour :

La bibliothèque – montant estimé : 238 600 €

L'école de musique – montant estimé : 242 950 €

➤ du plan de financement suivant :

Etat (DETR) 20 à 45 % : 144 465 €

Conseil régional (plafonné) : 35 000 €

Conseil général bibliothèque (plafonné) : 21 350 €

Conseil général école de musique (plafonné) : 21 350 €
DRAC (30%) : 71 780 €
Aide parlementaire : 5 000 €

Total aides : 298 945 €

Charge Commune : 182 605 €

Décide de demander l'aide du Pays Beaunois au titre du programme leader 2015 et autorise M. le Maire à demander les aides mentionnées ci-dessus.

9) QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil décide de programmer sur plusieurs années :

- La réfection des trottoirs de la commune
- Le remplacement des luminaires par des lampes à LED, ceci dans le souci des économies d'énergie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les coordonnées du Centre départemental de l'habitat (PACT) seront dans le bulletin municipal et sur le site internet avec toutes les informations nécessaires aux propriétaires pour bénéficier de conseils et d'aide dans les demandes de subventions pour des travaux de rénovations et d'amélioration des logements.

Madame FAVELIER rend compte de sa réunion avec le Pays Beaunois qui prépare actuellement son nouveau programme et dans lequel la commune souhaite inscrire le projet de réhabilitation de l'école de musique et de la bibliothèque. Elle informe également le Conseil que les Nouvelles Activités Périscolaires se déroulent bien et que le 2^{ème} trimestre s'annonce enrichissant pour les enfants avec de nouvelles activités.

Les travaux de réaménagement de la cour de la bibliothèque ont débuté la semaine dernière et devrait se terminer pour les fêtes.



Assemblée Générale du SIVOS...

Séance du 8 juillet

Madame la Présidente ouvre la séance par une présentation du service cantine/garderie qui met en évidence une augmentation chaque année du nombre d'enfants accueillis et notamment des moins de 6 ans.

Le personnel d'encadrement a, par conséquent, dû être renforcé ces dernières années et comprend maintenant 5 animateurs en permanence pour la pause méridienne et 2 animateurs occasionnels en cas de surnombre d'enfants. La moyenne des enfants accueillis pendant la pause méridienne est de 53 enfants par jour ; la capacité maximum de la cantine du collège est de 64 enfants, ce qui conduit parfois à refuser des inscriptions. La garderie du matin accueille en moyenne 16 enfants + ceux qui prennent le bus et celle du soir compte environ 11 enfants et 2 animateurs sont présents à chaque période.

La CAF, partenaire financier du SIVOS, apporte par le biais du contrat enfance jeunesse, calculé d'après la qualité de l'accueil et la prestation de service unique calculée sur le nombre d'heures facturées aux familles, une aide d'un montant global pour 2013 de 15 969,63 €.

Cette aide ne suffit pas à couvrir les frais de ce service. Le déficit est couvert par le budget global du SIVOS abondé par les communes.

Il est rappelé que le tarif du repas du collège a augmenté en 2012 et a entraîné une augmentation du tarif cantine du SIVOS de 1 €.

L'Assemblée décide de suivre l'avis de la commission des finances pour la rentrée 2014/2015 et de ne pas changer les tarifs de cantine et garderie.

Un exemplaire du règlement de la cantine/garderie, de la fiche de renseignement et d'inscription est distribué pour info.

1) RENOUVELLEMENT CONTRAT ASEM 1^{ère} CLASSE

Madame la Présidente informe le Comité que le contrat de l'ASEM 1^{ère} classe arrive à échéance. Le Comité Syndical décide de renouveler ce contrat jusqu'au 2 septembre 2015, date à laquelle il sera transformé en CDI, de rémunérer l'agent sur l'échelon 1 du grade d'ATSEM 1^{ère} classe et de conserver les mêmes termes du précédent contrat en ce qui concerne l'objet du contrat.

Mise en place des NAP

- Présentation des travaux du groupe de travail pour cette mise en place. Il est remis à chacun pour avis le courrier et le bulletin d'inscription qui sera distribué aux parents à la rentrée.
- Le point est fait sur les disponibilités au niveau des salles, en particulier pour le complexe sportif. Rappel de la décision prise lors de la préparation du budget, 7 intervenants par soir sur la base du 1^{er} trimestre.
- La question est posée pour le paiement de la garderie du vendredi à partir de 15 h 45. L'Assemblée décide qu'elle sera gratuite pour les enfants qui prennent le bus et payante pour les autres.
- Madame BRIVOT Corinne fait part de son expérience pour le SIVOS de la Vallée.
- Dans le cadre fonds d'amorçage, le SIVOS percevra, 90 € par enfant. Pour la CAF, une aide à hauteur de 0,5 € par enfant par heure de présence.
- Les NAP débiteront le 15 septembre 2014.

Questions diverses :

- Monsieur FAUVE exprime l'inquiétude des parents pour le transport scolaire : les primaires et le collège vont voyager ensemble, comment régler les problèmes de discipline ? réponse : il faut signaler les perturbateurs. Le Conseil Général peut alors leur retirer leur carte de transport.
- Monsieur DOYER donne une information sur la maintenance informatique et sur la possibilité de recycler certains postes.
- Suite à la question de monsieur JANISZEWSKI, il est rappelé que les intervenants des NAP devront fournir un descriptif de leurs activités.

Séance du 14 novembre

Madame la Présidente présente le bilan des NAP du premier trimestre. Un tableau de synthèse a été remis aux délégués sur lequel apparaît les différentes activités, les intervenants, la répartition entre les différentes activités, les enfants pris en charge en garderie ainsi que ceux qui ne participent pas aux NAP. Elle fait part également des retours globalement positifs, parents et enseignants, émis lors du conseil d'école réuni la semaine précédente, cette satisfaction est confirmée par les délégués après un rapide tour de table.

Madame la Présidente présente le bilan financier du premier trimestre, qui apparaît sur le premier document, il avait été prévu 14 000 € au budget 2014 et 5 477,33 € ont été réellement dépensés, déduction faite du fonds d'amorçage. Cette différence permet de créer une petite réserve pour 2015.

Madame la Présidente présente les prévisions financières pour 2015. De nouveaux intervenants et de nouvelles activités sont proposés. Le coût prévisionnel est de 16 553,67 €, déduction faite du fonds d'amorçage et des aides de la CAF. Cette somme correspond à un coût de 98 € par enfant sur la base d'un effectif de 169 enfants. L'Assemblée décide de répercuter cette somme (arrondie à 100 €) sur celle à la charge des communes pour les frais de fonctionnement, ceux-ci passeraient de 995 € à 1 095 € par enfant, sous réserve de modifications au budget général.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de maintenir la gratuité des NAP pour l'année 2015.

Madame la Présidente présente le travail du coordinateur des NAP, madame Céline DINIS. Ce travail est essentiel et il assure le lien indispensable entre tous les acteurs.

L'Assemblée prend une délibération concernant les contrats des 3 enseignantes qui assurent l'aide aux devoirs et la chorale dans le cadre des NAP et fixe leur rémunération selon la grille de l'Education nationale.

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des conditions d'attribution, prends une délibération pour renouveler le contrat enfance et jeunesse avec la CAF pour la période 2015-2018.

Madame la Présidente donne quelques informations supplémentaires :

- Un règlement est en cours d'élaboration
- Le Conseil Général a décidé d'augmenter de 2 centimes d'euros les tarifs des repas de la cantine scolaire à partir du 1^{er} janvier 2015. Ceux-ci seront répercutés sur les tarifs de cantine à la prochaine rentrée en septembre 2015.

- Un décret du 12 novembre 2014 institue que la garderie du mercredi après-midi, si elle était mise en place, serait sous régime périscolaire et donc à la charge du SIVOS puisqu'elle aurait lieu dans la continuité du temps scolaire. L'enquête réalisée par la communauté de communes a démontré qu'il n'y avait pas suffisamment de demande pour mettre en place un accueil de loisirs le mercredi après-midi.

LES NOUVELLES ACTIVITES SCOLAIRES (NAP)...

Comme vous le savez déjà tous, la rentrée 2014 a été marquée par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

Après accord entre les enseignants et le SIVOS, les horaires suivants ont été retenus :

Classe : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 – 12h et 14h – 15h45

Mercredi 8h30 – 12h

NAP : Lundi, mardi, jeudi : 15h45 – 16h45

Les NAP sont de la responsabilité du SIVOS. Pour la mise en place de ceux-ci, il a fallu :

- Trouver des intervenants
- Tenir compte du nombre de salles disponibles. En effet, chaque intervenant (sauf pour la chorale et les sports collectifs) ne prend qu'un nombre d'enfants (8 à 10) inférieur à celui d'une classe
- Rester dans un budget « acceptable » puisqu'il avait été décidé que les NAP seraient gratuites au moins au 1^{er} trimestre.

Ensuite à partir des souhaits exprimés pour chaque enfant, pour le 1^{er} trimestre il a fallu faire les groupes par activité. Cette étape a été assez compliquée car dans certaine matière, la demande a été supérieure au nombre de places disponibles. Tous les enfants n'ont pas obtenu ce qu'ils avaient demandé mais ils seront prioritaires le trimestre suivant s'ils redemandent cette matière.

Finalement les NAP ont pu démarrer le 15 septembre, avec un total de 15 intervenants NAP, la mise en place d'une coordinatrice et de 4 agents d'animation en garderie pour les enfants qui n'avaient pas d'activité NAP et qui doivent attendre le bus à 17 h.

Le bilan fait, à la fois au conseil d'école du 7 novembre et à l'assemblée générale du SIVOS du 14 novembre, montre que cette mise en place que tout le monde appréhendait, s'est plutôt bien passée, avec les ajustements nécessaires faits au fur et à mesure et la compréhension dont tout le monde a fait preuve.

Au 1^{er} trimestre, les enfants avaient à choisir en maternelle entre : Jeux de société, yoga et lecture et en primaire entre : Sports collectifs, judo, qi gong, aide aux devoirs, écrire un livre, chorale, percussion corporelle et peinture.

Au second trimestre, s'ajoutent aux choix précédents : loisirs créatifs, aquarelle pour les petits et cuisine, web radio, je m'amuse avec les mots, dessin-peinture, aquarelle pour les plus grands. Quand vous lirez ce journal, nous aurons terminé la répartition des groupes pour le 2^{ème} trimestre en essayant au mieux de satisfaire en priorité les enfants qui ne l'ont pas été au premier trimestre.

L'assemblée générale du SIVOS du 14 novembre a décidé de maintenir la gratuité des NAP pour l'année 2015 afin que tous puissent en profiter et découvrir de nouvelles activités et éventuellement leur donner envie de les approfondir plus tard.



L'année 2014 s'achève avec un départ chargé d'émotion pour le C.I.S de Bligny-sur-Ouche. En effet, à l'instar de son activité professionnelle, le Médecin-Capitaine Yve Barbier a également fait valoir ses droits à la retraite (bien mérité) des sapeurs-pompiers. Ainsi, au 1^{er} octobre 2014, il quitte, par la grande porte, le monde des camions rouges, de la médecine de l'urgence, du secours médicalisé, après être entré, presque 25 ans plus tôt, le 1^{er} février 1990 à la caserne de Bligny-sur-Ouche. L'ensemble du personnel du centre de secours le remercie de son engagement permanent - jusqu'aux derniers jours de septembre 2014.



Nous profiterons de la Sainte barbe (fête annuelle des sapeurs-pompiers) le samedi 6 décembre 2014, pour le remercier et honorer son départ. Il n'y a que sa sympathie et son calme en toutes circonstances (même les plus chaotiques) qui vont manquer, c'est le personnage en lui-même que nous regretterons déjà.

Nous te souhaitons une excellente retraite, Médecin-Commandant Yves Barbier !

La fin d'année chez les pompiers



Comme chaque fin d'année, à partir du 1^{er} novembre, les sapeurs-pompiers de Bligny/ouche passent dans tous les foyers de la commune comme dans toutes les communes du canton, vous proposer leur calendrier.

Le don que vous nous faites, en échange du calendrier, va financer les différentes actions de l'amicale du centre.

Ainsi, que ce soient le repas des anciens, la Sainte Barbe, le Noël des enfants, les sorties ou voyages de l'amicale... Toutes ces actions sont financées par votre générosité, et nous permettent, au de là de la cohésion du groupe, de remercier l'ensemble des sapeurs-pompiers et leur famille, qu'ils soient actifs ou retraités, de leur investissement passé, présent et à venir, au sein du centre.

L'ensemble des porteurs de calendriers s'attache à passer dans chaque foyer, en tenue de sapeur-pompier. Nous vous remercions pour l'accueil que vous leur réservez et pour votre générosité.

Le coin des associations...

Union musicale

L'union musicale de Bligny sur Ouche a repris le rythme de ses répétitions hebdomadaires depuis le 7 septembre, comptant une jeune recrue dans le pupitre des saxophones alto : Elisa Cramette.

Pour cette année, le groupe se compose de 27 musiciens avec leur direction la dynamique chef Véronique Lancien assistée du jeune Pierrick Martin.

Les concerts en préparation dont les dates restent à préciser vous proposeront des pièces de musique de style différent.

Vous pourrez écouter entre autres :

- L'Adagietto de Jacob de Haan
- La storia avec Jacob de Haan rend hommage à Ennio Morricone
- Une musique de bande dessinée
- Une danse hongroise
- Carnaval de Brasil

Etc...

Nous aurons le grand plaisir de partager avec vous un bon moment musical.

Musée Papotte – Artisanat et Vie Rurale
21360 Bligny sur ouche
03. 80. 20. 12. 71



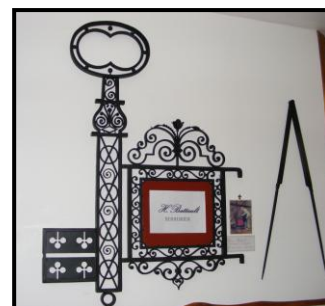
Fin 2013, le Musée du Chanvre a cessé son activité Rue de l'Eglise. Afin d'éviter sa disparition dans notre village, le Musée Papotte a repris dans ses locaux les objets et l'outillage indispensables au métier du tisserand soit : le métier à tisser de 1850, le Jacquard, braque, envoiroir, dévidoir, rouets ainsi que des vêtements en chanvre de l'époque.

Enrichi de cet ensemble, notre Musée fait connaître de plus, celui de tisserand, disparu fin du 19^e siècle.

Bien sûr, nous avons accueilli dans notre association Guy THOUVENIN, heureux de nous « former » au métier de tisserand et de continuer les visites pour le bonheur des touristes ...au rez de chaussée du Musée Papotte.

Quatre dames, nouvelles venues au Musée, passionnées, se sont spécialisées dans la culture du chanvre et du tissage. Dorénavant, le visiteur a le choix de découvrir soit la partie consacrée au chanvre, soit les professions traditionnelles de la vie rurale d'avant 1950 présentées au Musée Papotte... S'il a le temps, le visiteur peut opter pour visiter la totalité du Musée (d'une durée d'une heure à beaucoup plus !). Comme chaque année, transformations et nouveautés sont prévues au calendrier 2015.

La famille de Joseph BATTAULT a fait don au Musée Papotte de l'enseigne de serrurier d'Henri BATTAULT. Cette enseigne est un chef d'œuvre de ferronnerie. Nous l'avons fixé à l'entrée du Musée. Un grand merci à Christophe BATTAULT et à sa famille. Cette enseigne rappellera de bons souvenirs à tous ceux qui ont connu Henri BATTAULT. L'année 2014 a bénéficié d'une bonne fréquentation pour notre Musée que nous espérons encore améliorer ! Bonne Année à tous !



Le Président

Henri DAVID

Le Tennis Club du Canton d'Ouche (TCCO)

Saison 2014-2015

Licence « jeune » (- de 18 ans) : **26 €** ⇒ inclus adhésion au club, licence FFT, assurance

Licence « adulte » (18 ans et +) : **49 €** ⇒ idem

+ **Forfait compétition** pour les adultes qui souhaitent disputer les championnats : **20 €**

Cours (initiation ou perfectionnement) dispensés à la salle omnisports (cour couvert et chauffé)

- 10 leçons d'une heure par trimestre, en groupe de 6 : **50 €**
- 10 leçons d'une heure par trimestre, en groupe de 4 : **65 €**

Les cours ont lieu :

- Le **samedi matin** pour les Jeunes
- Le **dimanche matin** pour les Adultes.

Possibilité d'organiser également des cours d'1h30, ou encore le mardi soir, le jeudi soir, le vendredi soir si le nombre de personnes intéressées est suffisant.

Renseignements complémentaires, pré-inscription

Auprès de Gilles MOINGEON

g.moingeon@free.fr

07.82.02.51.56

Le ferroviaire de la Grande Guerre Exposition prolongée en 2015

Le CFVO Chemin de Fer de la Vallée de l'Ouche avait présenté, durant toute la saison touristique 2014, une idée originale pour commémorer le centenaire de la guerre de 14-18. Grâce aux bénévoles de l'association qui ont su préserver du matériel militaire roulant de la Grande Guerre, les visiteurs du site de Bligny sur Ouche ont eu l'opportunité de se documenter sur cette période. Dans la salle d'attente de l'ancienne gare, des photos et documents de cette période ainsi que des scènes de guerre en modèles réduits ont été exposés et aux abords du dépôt une exposition permanente, de bogies et châssis militaires, a été présentée. Vu le succès de cette exposition et l'intérêt suscité auprès des touristes et des établissements scolaires de Côte d'Or, les membres du CFVO ont décidé de la prolonger pour toute la saison 2015 à partir du 1^{er} mai prochain. A noter que le Conseil Général de Côte d'Or a subventionné cet événement à hauteur de 1000 Euros. De plus, les passagers ont pu circuler sur du matériel roulant composé de ces châssis de la Grande Guerre. Notre ancêtre, la locomotive Couillet, classée monument historique, et qui a participé aux hostilités tractera les dimanches et fêtes les trains pour l'enchantement des petits et grands jusqu'à fin septembre 2015. Cette ligne de la haute vallée de l'Ouche a été très fréquentée par de nombreux touristes venus de l'hexagone et du monde entier et qui se sont extasiés sur cette belle promenade qui dure 1h1/4 entre Bligny et Pont d'Ouche sur l'une des plus anciennes voies ferrées de France datant de 1830.

Pour tout renseignement : info.cfvo@gmail.com

Site Internet : www.chemindefervalleedelouche.blogspot.com

Contact : Jean-Claude Meyer – Président du CFVO





L'Amicale se mobilise toujours pour recruter de nouveaux donneurs :

Recruter de nouveaux Donneurs de sang est indispensable pour compenser ceux qui ne sont plus en mesure de donner ou sont touchés par la limite d'âge, mais aussi pour enrichir le fichier Donneurs d'une diversité en groupes sanguins et phénotypes. Environ 4% seulement de la population, âgée de 18 à 70 ans, donnent leur sang.

Un geste qui sauve des vies : rien ne peut, aujourd'hui se substituer au don du sang. Un million de malades est soigné chaque année. Pour répondre à leur besoin **558 dons sont nécessaires chaque jour en Bourgogne-Franche-Comté**

Calendrier 2015

Les collectes se déroulent à la salle des fêtes de Bligny sur Ouche de 15 h 45 à 19 h 15

- ♥ Vendredi 27 février 2015
- ♥ Mardi 26 mai 2015
- ♥ Jeudi 30 juillet 2015
- ♥ Vendredi 25 septembre 2015
- ♥ Mardi 22 décembre 2015

Autres rendez-vous

- Tarot/belote le dimanche 15 février
- Assemblée générale le vendredi 6 mars à 19 h00.
- Loto samedi 17 octobre

L'Amicale pour le Don de Sang Bénévole du canton de Bligny sur Ouche a organisé son traditionnel loto le 18 octobre dernier.



Un grand merci à tous les participants

Pour toutes infos : www.dondusang.net

La Présidente
Viviane MACHURET

Section tennis de table adultes et Ados

Présidente : Bernadette CHIRON Tél : 06.40.37.34.87 – chironbernadette@sfr.fr

Trésorier : Christophe LUCOTTE Tél : 06.15.41.02.33 – christophe.lucotte@wanadoo.fr

Et pourquoi pas une section jeux de société à Bligny-sur-Ouche ? En soirée de 20 h à 22 h, ouverte à tous adultes, petits et grands. Si vous êtes bonnes joueuses et bons joueurs, avec des idées, contacter moi au 06 40 37 34 87 ou par mail chironbernadette@sfr.fr

Vos avis seront les bienvenus !



Section Zumba

Depuis le 11 septembre 2014, la section zumba a repris les cours pour la deuxième année. Tous les jeudis, 72 adhérentes se retrouvent de 20 h à 21 h, de novembre à février à la salle des fêtes de Bligny et jusqu'à fin juin au gymnase. Les séances sont animées par Gwendoline LALOUA.

La Présidente, Florence GAHIR

Section gymnastique

Les quatre cours se déroulent au gymnase, 4 allée des Cordiers :

- Lundi matin : 9h30 – 10h30, gymnastique douce adaptée aux plus âgés avec Valérie
- Mardi soir : 20h – 21h, gymnastique dynamique avec Valérie
- Jeudi soir : 18h-19h30, Qi Gong avec Annie-Claude
- Vendredi matin : 10h – 11h, gymnastique active senior avec Brigitte et Geneviève

Chacun peut trouver la ou les séances qui lui conviennent. En effet l'inscription à la section donne accès à tous les cours. Il est possible de faire une séance d'essai avant de prendre la licence. L'inscription se fait sur place tout au long de l'année. Il est nécessaire de fournir un certificat médical.

Renseignements : Marie-Odile Favelier 03.80.20.17.23 ou Isabelle Perrot 03.80.20.18.22

LE CLUB DE L'AMITIE...

Dimanche 23 novembre les amoureux de la danse se sont laissés entrainer par les « Tourbillons d'automne » organisé par le club de l'amitié et animé par ORPHEANE, chanteuse accordéoniste. Devant le succès de cet après midi dansant, le club prévoit « Tourbillon de printemps » le **dimanche 19 avril 2015**.

D'ici là, n'oubliez pas de venir nombreux à la galette des rois **jeudi 8 janvier 2015** à 14 h 30 et à l'**Assemblée générale jeudi 22 janvier 2015** à 10 h à la salle des fêtes de Bligny.

Il faudra élire un nouveau président. N'hésitez pas à contacter le club si vous êtes intéressé. Cette réunion sera suivie d'un repas dansant animé par Orphéane.

Le loto aura lieu le 8 mars 2015 et un voyage au pays Basque est programmé du 6 au 13 juin 2015.



Orphéane a animé l'après-midi. Photo Karin Charles

Des subventions pour les travaux de rénovation et d'amélioration des logements

(propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de logements occupés à titre de résidence principale)



Travaux subventionnables

- les travaux permettant de réaliser des **économies d'énergie**: installation / remplacement du système de chauffage, isolation intérieure, isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries, installation d'une VMC,...
- les projets d'**accessibilité ou d'adaptation du logement** aux conditions de mobilité de la personne en vue de favoriser le maintien à domicile: remplacement de la baignoire par une douche, réhaussement des sanitaires, installation d'un monte escalier, de volets roulants électriques, pose de barres d'appui / main courante, ...
- les projets de **travaux « lourds »**: remise aux normes électricité, remise aux normes plomberie, travaux de gros œuvre, ...



Principales conditions d'éligibilité aux aides financières

- ressources des personnes composant le ménage. **A titre d'information, 1 ménage côte d'or en sur 2 est éligible aux plafonds de ressources en vigueur**
- logement achevé depuis au moins 15 ans, sauf en cas de maintien à domicile
- demande déposée avant le commencement des travaux

Des subventions sont également mobilisables par les propriétaires bailleurs qui souhaitent réhabiliter un logement vacant ou améliorer le logement de leurs locataires. Pour connaître les conditions de mobilisation de ces aides, merci de prendre contact avec nos services.



Un opérateur agréé pour vous accompagner :

Le Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat PACT est une association loi 1901 agréé par la Préfecture pour vous accompagner. Ses missions auprès de vous :

- Vous conseiller et vous aider à définir un programme de travaux:**
 - visite à domicile pour réaliser les différents diagnostics selon la nature des travaux
 - définition d'un programme de travaux qui servira de cahier des charges aux entreprises
- Vous aider à identifier les financements mobilisables** (subventions, prêts et avantages financiers divers)
Au cas par cas, le PACT recherche les financements que le ménage va pouvoir mobiliser pour financer son programme de travaux. Un plan de financement prévisionnel est ainsi établi.
- Vous accompagner dans les différentes étapes de votre projet :**
 - aide à la recherche des entreprises et à la constitution des dossiers de demande de financement
 - envoi des dossiers aux partenaires financiers et présentation lors des commissions d'octroi des aides
 - réception du chantier et versement des subventions (paiement des entreprises ou remboursement du ménage)



Nous rencontrer
ZAE Capnord
rue de la redoute à
Saint-Apollinaire

Accueil physique
du lundi au vendredi
8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
Standard téléphonique
lundi, mardi et jeudi
8h30 - 12h / 13h - 17h30
vendredi 9h - 12h

☎ : 03 80 60 83 15
✉ : info@pactcotedor.fr

www.pactcotedor.fr

Projet 1 : maintien à domicile

Avant travaux



Après travaux



Contexte :

Un couple de personnes âgées a sollicité une intervention du PACT par l'intermédiaire de sa caisse de retraite pour adapter son logement à ses conditions de mobilité afin de favoriser leur maintien au domicile.

Une intervention commune du technicien et d'une ergothérapeute a permis de rédiger un cahier des charges pour les entreprises.

Nature et coût des travaux retenus :

- Remplacement d'une baignoire par une douche
- Pose d'un strapontin de douche avec accoudoirs
- Installation de barres d'appui
- Mise en place de WC accessible

Coût total des travaux : 12 680 €/TTC

Plan de financement

(Plafond de travaux subventionnables : 20 000 €)

=> Subvention de l'Anah de 50% : 6 623 €

=> Complément de la caisse de retraite 3 250 €

=> Complément de subvention de la Com d'Agglo 1 000 €

Total de subventions : 10 873 €, soit 86 % du montant TTC des travaux, cumulable avec le crédit d'impôt.

Projet 2 : travaux d'économies d'énergie

Contexte :

Un couple avec enfants a sollicité le PACT lors d'une permanence car celui-ci avait en projet de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans leur logement pavillonnaire.

Nature et coût des travaux :

- Installation d'un poêle à bois
- Isolation des combles
- Installation d'une VMC Hygro – B

Coût total des travaux : 16 695 € HT ou 18 184 € TTC

Plan de financement

(Plafond de travaux subventionnables : 20 000 €)

=> Subvention de l'Anah (50%) : 8 348 €

=> Aide de solidarité Ecologique de l'Anah : 3 250 €

=> Complément de subvention du Conseil Général : 250 €

Total de subventions : 11 848 €, soit 65 % du montant TTC des travaux, cumulable avec le crédit d'impôt.

Le reste à charge s'élève pour le propriétaire à un montant de 6 336 €.

Celui-ci pourra être financé à la demande du propriétaire d'un Eco-Prêt ou d'un Micro-crédit.



Monoxyde de carbone : Prévenir les intoxications

Avec une centaine de décès chaque année, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par toxique en France. Invisible, inodore et non irritant, le CO est un gaz asphyxiant indétectable qui figure parmi les risques les plus graves de l'hiver.

En Bourgogne, entre septembre 2013 et septembre 2014, plus de 45 personnes ont été intoxiquées au monoxyde de carbone. Aucun décès n'a heureusement été constaté. Un cas d'intoxication, impliquant 2 personnes, a déjà été recensé depuis le 1^{er} septembre 2014.

Les causes de ces intoxications sont principalement liées au mauvais fonctionnement des appareils de chauffage ou au manque de ventilation.

Le monoxyde de carbone peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...)

LES GESTES DE PREVENTION A ADOPTER

- Respectez les consignes d'utilisation indiquées dans le mode d'emploi de l'appareil (chaudière, chauffe-eau...)
- Avant chaque hiver, faites vérifier vos appareils par un professionnel qualifié et faites ramoner mécaniquement les conduits de fumée et de cheminée,
- Aérez régulièrement votre logement (au moins 10 minutes par jour) et ne bouchez jamais les entrées et sorties d'air,
- N'utilisez pas en continu des appareils de chauffage d'appoint mobiles. Ils sont conçus pour une utilisation brève,
- Si vous devez utiliser un groupe électrogène, ne le placez jamais à l'intérieur du logement, même dans une cave ou un garage.

LES SIGNAUX D'ALERTE

En présence d'un appareil à combustion, **maux de têtes, nausées, vomissements sont les symptômes qui doivent alerter.**

Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, c'est peut être une intoxication au monoxyde de carbone.

Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en composant le 15, le 18 ou le 112.

En savoir plus sur www.ars.bourgogne.sante.fr et sur www.prevention-maison.fr

PLANNING DE DENEIGEMENT (horaire à titre indicatif)

Départ ⇒ 5 h

• Rue de l'Eglise – Sous la Patrie – Chemin des réservoirs	5 h – 5 h 30
• Cabinet médical	5 h 30 – 6 h
• rue du Moulin	”
• chemin Croix de Mission	”
• Ecole	6 h – 6 h 30
• HLM	”
• Lotissement « Les Crais 1 »	6 h 30 – 7 h 30
• Lotissement « Les Crais 2 »	”
• Rue des Crais	7 h 30 – 8 h
• Rue Fricot	”
• Rue Mathey	”
• Rue Theureau	”
• Voichey	8 h – 8 h 30
• Oucherotte	8 h 30 – 9 h 30
• Chazeaux	”
• Rue Morizot	9 h 30 – 10 h
• Rue Raverin	”
• Rue du Val	”
• chemin du Val	”
• La Ruchotte – chemin station	10 h – 11 h
• Allée de la gare	11 h – 11 h 30
• Chemin des Isles	”
• Chemin de la Découverte	Fin de parcours

Les horaires peuvent être modifiés en fonction du temps mais l'ordre des rues reste le même



Les rues ne pourront être déneigées que sous réserve qu'aucun véhicule en stationnement ne gêne le passage de la saleuse.

Les personnes qui souhaitent se procurer du sel doivent se présenter, munis d'un récipient, à l'atelier municipal situé en face du Maximarché entre **8 h et 8 h 30**.

DATE D'OUVERTURE DE LA CHASSE :
Du 21 septembre 2014 au 28 février 2015

En plaine : jeudi, samedi et dimanche

Forêt domaniale et communale : mercredi, dimanche et jours fériés.

Vos questions... Nos réponses

Pourquoi ne pas enrichir le bulletin municipal avec un courrier des lecteurs, afin de faire remonter des problèmes, des questions, des idées pour la commune, etc... Bien entendu il est nécessaire que ce soit constructif et pas une tribune pour règlement de compte. Quel(s) type(s) d'information vous paraît/paraissent manquer ?

L'expression citoyenne est importante, alors n'hésitez pas à donner votre avis et poser vos questions. Une question sera détaillée dans chaque bulletin. Des réponses seront également données sur le site internet de la commune.

Question 1

Faut-il des passages piétons en zone 30 ?

En préambule, rappelons que le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 a introduit dans le Code de la Route, le principe de prudence à l'égard des usagers les plus vulnérables. L'article R412-6 précise désormais que le conducteur « doit, à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables ». Ainsi, même s'il n'y a pas de passage piétons, l'automobiliste doit anticiper d'éventuelles traversées de piétons.

Rappelons également que réglementairement, il n'est jamais obligatoire de marquer des passages pour piétons. Mais, lorsqu'ils existent, les piétons sont obligés en vertu du Code de la route de les utiliser pour traverser dès lors qu'ils se situent à moins de 50 m de part et d'autre.

S'agissant des zones 30, l'espace demeure affecté de façon traditionnelle avec une chaussée pour les usagers motorisés et les cyclistes, des trottoirs pour les piétons. La réglementation relative aux piétons est la même que pour la voirie à 50 km/h. Ils n'ont pas de priorité particulière et ne sont pas autorisés à circuler sur toute la largeur de la chaussée. La règle est donc la priorité aux piétons s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire (décret du 12 novembre 2010).

Toutefois la diminution de la vitesse dans une zone 30 rend compatible la traversée des piétons dans de bonnes conditions de sécurité. Le piéton dans un tel cas peut traverser en tout point de la chaussée à condition qu'il n'y ait pas de danger immédiat. Le passage piéton doit rester exceptionnel dans une zone 30.